Montagny, le 26 mai 2025

Préavis no 29/25 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

La Municipalité a présenté 5 préavis au Conseil communal et a tenu 29 séances ordinaires permettant les décisions nécessaires à la bonne marche des affaires communales. De plus, les membres ont tenu de nombreuses représentations et séances en lien avec des délégations.

Au 31 décembre 2024, date de référence pour les statistiques et diverses taxations ou cotisations, la population résidente compte 769 habitants, dont 643 personnes de nationalité suisse (503 adultes et 140 mineurs) ainsi que 126 personnes de 21 nationalités étrangères (106 adultes et 20 mineurs).

Administration

Durant cette année, l'activité au sein de l'administration a été chahutée par le départ de Mme Aurianne Varela en tant que secrétaire municipale et par l'état de santé de la boursière. Il a fallu apporter un appui administratif pour pallier la situation ; aussi, l'on compte sur le concours de Mme Delphine Humblet s'occupant principalement de la police des constructions et de Mme Erika Cuendet, en appui de la bourse.

En fin d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Cloé Ginier pour le poste de secrétaire municipale.

Informatique

Le système informatique de la commune devant être changé en raison de l'obsolescence du système actuel WW-Soft de Axians-Ruf, en activité depuis de nombreuses années, plusieurs opérations préliminaires, nécessaires dans la perspective d'un tel changement, ont été réalisées en 2024 :

- Etude du marché en vue d'identifier les produits et fournisseurs les plus reconnus dans ce domaine en Suisse Romande.

- Visites auprès de communes ayant procédé récemment à de tels changements, avec l'un des fournisseurs identifies
- Premières interactions avec ces fournisseurs, présentation, démonstration des solutions, évaluations budgétaires.

Police des constructions

L'engagement d'une assistante administrative à un taux de 50%, essentiellement dédiée au service de la Police des constructions, a permis d'améliorer sensiblement les délais de traitement des dossiers ainsi que la qualité de leur suivi.

Durant l'année nous avons établi 11 permis de construire, essentiellement relatifs à des transformations, rénovations, souvent à caractère énergétique.

Quatre autorisations avec dispense d'enquête ont été aussi délivrées.

Les permis d'utiliser / d'habiter, à la suite de permis de construire ont été au nombre de 11 alors que 3 de ces permis étaient relatifs à des dossiers dispensés d'enquête.

En outre 8 dossiers, respectivement 4, relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur, ont été validés.

Enfin, 13 permis de procédés de réclame ont dû être établis.

Le tableau ci-dessous résume ces chiffres et permet une comparaison avec ceux de l'année précédente.

Types de dossiers	*2023*	*2024*
Permis de construire	9	11
Dispenses d'enquête	2	4
Permis d'utiliser / habiter	14	8
Panneaux photovoltaïques	7	8
Procédés de réclame	12	13

Sports

Le Conseil de fondation de la Fondation sportive du Mont de Chamblon a sollicité financièrement les communes propriétaires du terrain de football afin de changer l'éclairage. En effet, le système étant obsolète et énergivore, une contribution de CHF 1'000.- supplémentaire a été octroyée par les quatre communes durant l'année 2024 pour ces travaux qui ont eu lieu en janvier et février 2025.

Les comptes de la fondation sont toujours tenus par une fiduciaire.

Finances

L'année 2024 a été marquée par l'absence de notre boursière pour des raisons de santé. Son remplacement a été assuré et l'ensemble des tâches ont été réalisées dans les délais. La boursière a suivi les formations en matière de transition vers le nouveau plan comptable MCH2 qui sera mis en place pour le budget 2026. La préparation du plan comptable a déjà commencé fin 2024 afin de tenir compte de certains éléments dans le cadre du bouclement de l'exercice 2024.

La Municipalité a engagé un consultant pour accompagner la boursière et le Municipal des finances dans cette opération, la première rencontre a eu lieu en mars 2025.

Le deuxième projet de taille, concerne le changement de système informatique pour l'ensemble du personnel, mais en particulier pour la bourse. Son déploiement débutera courant 2025. L'année 2024 a été consacrée à l'analyse des besoins et à l'élaboration d'un cahier des charges.

Forêt

Comme vous les savez, Montagny est une petite commune forestière, soumise au contrôle d'une garde-forestière. Aucuns travaux majeurs n'ont été réalisés. Le 21 juin 2024, le triage forestier a fêté ses 60 ans.

Domaines et bâtiments

Les travaux de réaménagement des bureaux de l'administration ont été finalisés. Ils ont inclus la pose d'une paroi de séparation, le renouvellement du mobilier par des éléments plus ergonomiques, la réorganisation des espaces de travail, la création d'un nouvel accès et des travaux de peinture. Par ailleurs, l'étude et la planification du déplacement de la salle de pause, prévu pour 2025, ont été initiées.

La villa communale a été relouée durant l'année, à la suite de légers travaux finalisés en début de période. Un nouveau locataire a également été trouvé pour un appartement de la Maison de Commune, sans nécessiter de travaux majeurs. Des pistes d'amélioration pour la grande salle et la Maison de Commune ont été étudiées, et feront l'objet de propositions en 2025. Le garage souterrain de la Maison de Commune a été achevé, avec la réfection des places de stationnement et le lancement de leur location. La sécurisation des accès a été renforcée par l'installation d'un système de badges. L'installation électrique du sous-sol a fait l'objet d'une vérification par un professionnel.

Le contrôle de l'abri PC et le contrôle EMP, requis par le SSCM, ont été effectués. Des points de vigilance et des réparations seront entrepris au début de l'année 2025, l'abri restant fonctionnel. Le retour d'information concernant l'amiante dans les bâtiments scolaires a été transmis à l'État de Vaud, concluant à une situation conforme à Montagny ne nécessitant pas d'interventions spécifiques. La grande salle a fait l'objet d'un contrôle périodique, avec des ajustements et des remplacements au niveau du système électrique et de l'échangeur de la chaudière, ce dernier étant en fin de cycle de vie.

Le terrain de sport a vu la finalisation de ses aménagements, marquée par le traçage au sol et son inauguration le 15 juin 2024. L'année 2025 sera consacrée à l'aménagement paysager des abords. L'acquisition de nouveau matériel adapté pour la grande salle a été réalisée, en remplacement d'équipements obsolètes. Cet investissement a été partagé entre l'ASIGE et la Commune, compte tenu de l'utilisation conjointe par l'établissement scolaire. De plus, des réparations ponctuelles ont été effectuées sur la place de jeux, notamment le remplacement de l'arbre à cordes devenu dangereux et la remise en état du sol en tartan.

Afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants face au manque d'espace, des aménagements ont été réalisés au collège, notamment l'installation de luminaires et de prises supplémentaires dans les couloirs pour faciliter les cours individuels et l'appui pédagogique.

Terrains

La Commune a procédé au renouvellement des baux à ferme.

Urbanisme

Comme évoqué lors des séances du Conseil communal, le projet de nouveau Plan d'affectation communal (PACom) a fait l'objet de communications. Durant le 1er semestre, la Municipalité a proposé une soirée thématique présentant l'avancée du PACom ; de même, les membres du Conseil ont eu récemment une nouvelle présentation détaillée du PACom en vue de sa mise à l'enquête. Ce fut l'occasion de pouvoir poser encore toutes les questions et remarques utiles. Notons encore que le 20 mai 2025, une séance publique a été proposée à la population.

Concernant « Chamard – Les Creux », une étude trafic a pu être menée et un complément d'étude a été effectué afin de pouvoir gérer la problématique du trafic au sein de la zone. Ces éléments sont impératifs pour la poursuite de la modification du plan d'affectation et pour répondre à l'évolution de commerces existants qui devront adapter les bâtiments aux normes actuelles.

Les études du 5e projet d'agglomération (AggloY – PA5) se sont poursuivies durant toute l'année. Notons que le projet a fait l'objet d'une consultation publique.

Routes

L'entretien des chemins des marais, sous le régime des améliorations foncières (AF), s'est poursuivi en 2024.

Eclairage public

Suite à l'octroi du budget par le Conseil Communal en début d'année, le projet de modernisation de l'éclairage dans la zone Village aurait dû être réalisé au deuxième semestre 2024. Malheureusement, une erreur du fournisseur dans la livraison des luminaires a repoussé cette réalisation au premier semestre 2025.

Station d'épuration

Des tests ont été menés dans la nouvelle STEP pour le traitement des micropolluants et ils sont concluants. Les nouvelles technologies permettent à la Commune de ne plus être assujettie à la « taxe micropolluants » s'élevant à CHF 9.-/ habitant.

L'année 2024 ayant été pluvieuse, le volume d'eau traité a été supérieur ce qui fera diminuer la facture finale.

Instruction publique

Le projet phare de l'ASIGE est la construction d'un complexe scolaire à Champagne. La demande de crédit devrait avoir lieu, selon les informations du Comité de direction, courant 2025. Les Syndics de l'ASIGE ont manifesté des inquiétudes concernant les finances du projet et son impact sur les communes membres. Un groupe de travail a été nommé, dont le Municipal Pierre-Alain Lunardi fait partie. Une analyse financière détaillée est attendue lors du premier semestre 2025.

Pour rappel, le montant global du projet se monte à environ CHF 39 millions, dont la partie scolaire est estimée de l'ordre à CHF 25 millions.

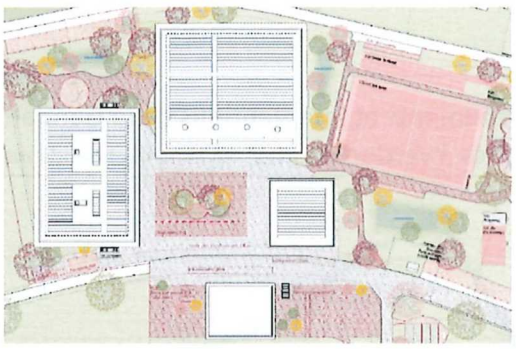

Durant l'année scolaire 2024-2025, ce sont 57 enfants de Montagny qui sont en primaire et 34 au secondaire. Ceci reste relativement stable depuis plusieurs années.

S'agissant du projet de construction scolaire à Montagny, une étude de faisabilité a été réalisée durant l'année 2024 par le bureau d'architecte Dolci à Yverdon, avec deux variantes :

1. 4 classes à Giez et 12 classes à Montagny,
2. 16 classes à Montagny.

A ce stade, la variante souhaitée par le Comité de Direction de l'ASIGE est la deuxième variante, mais des discussions politiques doivent encore avoir lieu entre les parties courant 2025.

Des informations peuvent être consultées concernant l'ASIGE sur le site Internet : https://asige.ch/

Police

Du point de vue des statistiques des infractions au Code pénal, l'année 2024 a connu une augmentation de 32 infractions par rapport à 2023. Il s'agit essentiellement d'infractions contre le patrimoine, à savoir des vols ou des violations de domicile.

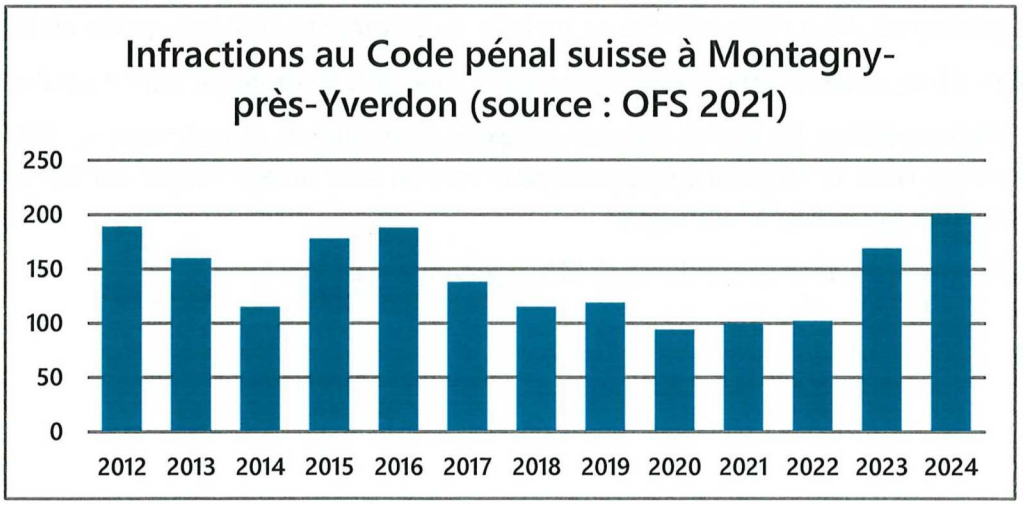

En matière d'événements de police, il y a eu une intervention de moins qu'en 2023, soit 356 interventions toutes confondues sur le territoire communal, autoroute y compris. Sur ces 356 interventions, seules 55 concernent exclusivement le village, soit une baisse de 10 événements par rapport à 2023.

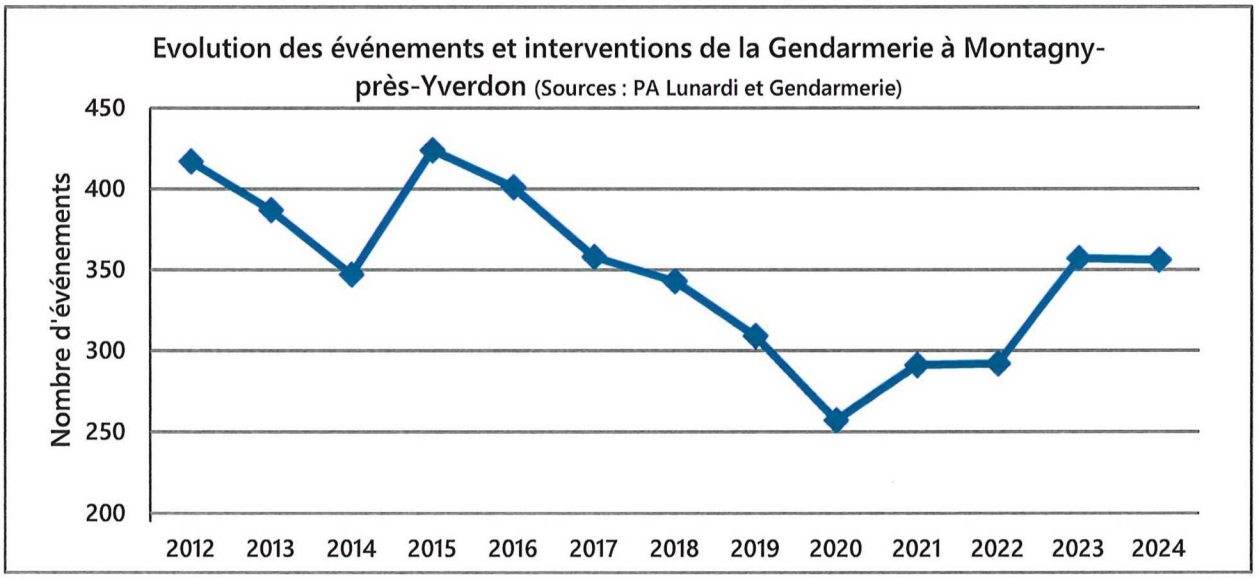

Durant cette période, 2 contrôles radar ont eu lieu sur le territoire, un en Chamard et un dans le village. Un total de 720 véhicules a été contrôlé pour la vitesse, dont 11 ont été dénoncés pour une vitesse non adaptée.

Pour ce qui concerne le contrôle du stationnement, 62 contraventions ont été émises durant l'année.

Défense incendie et secours

Le DAP Y3 de Montagny est composé de 17 personnes, ce qui est inférieur aux besoins estimé et fixé à 25 personnes. Pour notre commune, un total de 5 pompiers sont incorporés au SDIS NV.

Le nombre d'interventions est en hausse pour 2024 avec 28 interventions, dont 3 sur l'autoroute.

Pour la première année, les jeunes sapeurs-pompiers sont intégrés globalement au SDIS NV. Ce sont 62 jeunes, dont 13 filles qui composent cette section avec un âge moyen de 12,7 ans. Deux d'entre eux sont domiciliés à Montagny.

En matière financière, le coût est de 46,12 CHF par habitant en 2024.

Protection civile

Pour l'ORPC du district, l'événement majeur de l'année a été l'inauguration de la nouvelle base opérationnelle à Orbe en juin 2024. Elle permet d'être le point de départ pour les interventions d'urgence grâce à une salle de crise. Elle permet à la PCi et aux partenaires de conduire des événements majeurs dans notre région. Une génératrice permet d'être autonome en cas de panne d'électricité et d'être ainsi le point de rencontre pour les autorités politiques du district, afin que la préfecture puisse transmettre des informations aux communes lors d'un black-out.

Quelques chiffres permettent d'illustrer les activités durant l'année :

Effectif total au 30.12.2024	**525 astreints**
Libération au 31.12.2024	65 astreints
Promus	28 astreints
Formations de spécialiste	16 astreints
Volontaires	25 astreints
Instructeurs BLS-AED / IAS 2 certifiés	3 astreints
Nombre de convocations	1'633 courriers
Demande de déplacement de service accordée	277
Avertissements	11
Dénonciations	23
Ordonnances pénales	19
Exclusion de la Protection civile	0
Montant total des jours-amendes fermes	47'700 CHF
Nombre total de jours de service	4'654
Nombre de jours de service ISU, IFC et CR	4'066
Nombre de kilomètre parcourus	54'144 km
Nombre d'abris privés contrôlés (CPA)	391
Demandes de dispense d'abris	84
Demandes d'approbation d'abris	14
Eruption volcanique	Aucune...
Séances codir	8

Signification des abréviations du tableau :

BLS : Basic life support

AED : Défibrillation automatique externe

IAS 2 : Norme internationale liée à la gestion des stocks

ISU : Intervention en situation d'urgence

IFC : Intervention en faveur de la collectivité

CR : Cours de répétition

Affaires sociales

La Municipalité a participé à diverses assemblées, notamment celles de l'ORPC, de l'ASPMAD, du RAdEGE et des eHnv, soulignant le professionnalisme des comités de direction et le suivi rigoureux des dossiers régionaux et interrégionaux.

La sortie des aînés, le 27 novembre 2024, a permis la découverte du village de Gruyères, du Musée HR Giger et de la Maison du Gruyère et s'est clôturée par un repas convivial à la Maison de Commune.

L'Abbaye de Montagny, le 9 juin 2024, a été un événement réussi, avec un vin d'honneur offert par la Commune. La Fête de la Musique sur la place du village a également connu un vif succès, malgré des conditions météorologiques incertaines.

Préscolaire et parascolaire

Dans le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (couvrant dix-huit communes du RAdEGE), 1499 enfants (provenant de 1009 familles) ont été reçus dans les structures de la Fondation (FAdEGE).

Pour Montagny et sur l'année civile, ce sont huitante-deux enfants qui ont pu être accueillis. Au cours des années scolaires (janvier à juillet) et (août à décembre), les répartitions sont les suivantes :

- 9 très jeunes enfants sont en « Préscolaire » (de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école) et ont bénéficié de prestations d'un Espace de vie enfantine (EVE) ;
- 30 enfants sont en « Parascolaire I » (de 1P à 6P), dans une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- En « Parascolaire II », 43 enfants (de 7P à 8P et de 9S à 1S) ont pu bénéficier des prestations FAdEGE.

De plus, huit enfants de Montagny ont été accueillis dans le cadre de l'Accueil familial de jour (AMF).

Service des eaux

En décembre 2024, une grosse fuite d'eau a causé le glissement de la berge du canal occidental du Bey au niveau du McDonald's. Des travaux ont été entrepris le 25 décembre dernier.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié la collaboration des commissions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission,

décide

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 26 mai 2025 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

F. R. Rohner C. Ginier